



• PUBLIC VISÉ

- Personnel des établissements industriels, tertiaires, E.R.P et E.R.T.

• PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION (HANDICAP)

- Connaître les consignes incendie de son établissement.
- Un accès à l'outil informatique et à internet sont requis
- Les vidéos présentent dans les formations n'étant pas sous-titrées, leur compréhension peut être altérée en cas de handicap auditif.

• TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANTS L'ACTION DE FORMATION

- Code du travail (Art R4227-28 à R4227-41),
- Règlement E.R.P,
- Règles A.P.S.A.D.,
- Code de la construction et de l'habitation.



DURÉE DE L'ACTION

- 1 heure



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par le client



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- Non déterminé

• OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de cette formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Connaître la stratégie d'évacuation de son établissement
 - > Connaître le rôle et les missions du guide-fil et du serre-fil
 - > Connaître la procédure de déroulement d'une évacuation
 - > Si nécessaire, assurer la mise en sécurité des personnes sensibles

• MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Pour la partie théorique, les moyens pédagogiques sont :
 - > Démonstrative,
 - > Participative,
 - > Interrogative,
 - > Active.

• MOYENS D'ENCADREMENT

- Expert métier
- Responsable pédagogique
- Equipe digitale
- Service administratif.
- Service relations clients.



• MOYENS TECHNIQUES

- Equipements à mettre à disposition :
 - > Dispositif informatique avec web, vidéo et son, fourni par le client : ordinateur fixe ou portable, tablette ou smartphone.
 - > La fiche des prérequis informatiques devra être validée pour une compatibilité de l'outil informatique avec la plateforme.
 - > Accès à la plateforme « ACCESS LEARNING »

• MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- La formation est constituée d'évaluations formatives à la fin de chaque module, avec pour objectifs de renforcer les apprentissages théoriques par le biais de questions à choix uniques, à choix multiples, par des images dites « cliquables ».
- La formation évalue les acquis des apprenants au moyen d'un module « testons vos connaissances », qui est une évaluation sommative, qui vise à évaluer les connaissances (savoirs) acquises pendant la formation, à l'aide de questions à choix unique, à choix multiple, à la fin de la formation.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

• PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- Enseignements théoriques (savoirs) :
 - > Le mode d'emploi de la plateforme,
 - > L'aspect réglementaire,
 - > L'alarme,
 - > Les moyens humains et techniques,
 - > L'évacuation,
 - > Testons vos connaissances.

• TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

Sur devis, nous consulter.

